

SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE L'EAU EN CAS D'INONDATIONS

Je soussigné(e)

Nom, Prénom

demeurant à

No, Rue, CP et Localité

Téléphone

Privé, Bureau, Mobile

Compte bancaire

LU

Institut bancaire (BIC-Code)

No compte bancaire (IBAN)

prie le collège échevinal de la Commune de Schuttrange de bien vouloir m'accorder une subvention

Pièces à joindre: - la facture du service ou du produit fourni dûment acquittée
- photos montrant l'installation du système de protection

La demande de subvention doit être introduite auprès de l'administration communale endéans 1 an de la date de la facture. (Jusqu'au 1er mars 2024, ce délai est prolongé à 2 ans.)

Le montant de l'aide financière communale s'élève à 1000 € par immeuble, en considérant que la subvention ne pourra pas dépasser les 50% du total de l'investissement et qu'une seule subvention ne pourra être octroyée par immeuble.

Signature:

Renvoyer à:

Administration communale de Schuttrange
2, Place de l'église
L-5367 Schuttrange

Tel. 35 01 13 231 / Fax. 35 01 13 259

laurent.hartz@schuttrange.lu

KlimaPakt

Meng Gemeng engagéiert sech



Accordée et acquittée la somme de: € , le . .

Non-accordée pour cause :